

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
27 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 25 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Sharma..... (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 114 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 114 de l'ordre du jour: Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/57/498)

1. **M. Pulido León** (Venezuela) parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme que les États Membres ont l'obligation en droit de supporter les dépenses de l'Organisation. Néanmoins, le cas de ceux qui sont temporairement incapables de s'acquitter de leurs obligations financières en raison de réelles difficultés économiques en 2002 doit être considéré avec sympathie.

2. Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiètent de ce que les attentes suscitées en 2001 selon lesquelles l'Organisation finirait par sortir de la crise financière des années précédentes n'ont pas été exaucées en 2002, année marquée par une pénurie de liquidités et une diminution du nombre des États qui acquittent leurs contributions intégralement. Les pénuries de liquidités dont l'Organisation souffre régulièrement au deuxième semestre de chaque année dans l'exécution de son budget ordinaire sont principalement dues à ce que les pays qui devraient payer les contributions régulières les plus élevées le font tardivement, ce qui oblige l'Organisation à emprunter sur le budget des opérations de maintien de la paix. Les États Membres doivent tous acquitter leurs contributions régulières intégralement et ponctuellement pour que l'Organisation dispose des ressources financières qui lui reviennent tôt dans l'année. Le Secrétariat doit informer les États Membres de la façon dont il a l'intention de régler la situation sans avoir recours à des emprunts sur d'autres budgets.

3. Le Groupe des 77 et la Chine notent aussi que la dette de l'Organisation en fin d'année devrait atteindre 850 millions de dollars et ils invitent tous les États Membres qui ont des arriérés de paiement, particulièrement celui dont la contribution est la plus élevée, à payer tous les montants dus dès que possible.

4. Autre fait regrettable, les remboursements aux pays en développement qui fournissent des troupes et du matériel pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont lieu tardivement. Ces arriérés, dont certains remontent à plusieurs années, devraient être payés promptement et il faudrait trouver une solution au problème qui résulte des emprunts répétés sur le budget des opérations de maintien de la paix.

5. Le Groupe des 77 et la Chine ont dûment noté qu'il faudrait des ressources supplémentaires pour l'exécution des tâches confiées au Secrétaire général adjoint à la gestion. Il conviendrait d'en discuter de manière globale à la Cinquième Commission mais le Groupe des 77 et la Chine tiennent à ce que chaque proposition concernant des ressources supplémentaires soit étudiée de près.

6. **M. Volkov** (Fédération de Russie) dit que les statistiques et l'évaluation fournies par le Secrétaire général adjoint à la gestion montrent que l'Organisation n'est plus dans la situation financière périlleuse qui l'avait menacée pendant la majeure partie des années 1990. Si 2001 a été une année exceptionnelle en ce qui concerne le paiement par les États Membres de leurs contributions volontaires et le remboursement des montants correspondant à la fourniture de troupes et de matériel, rien ne justifie l'optimisme au sujet de l'année en cours car des problèmes importants subsistent. Les arriérés de paiement des contributions régulières demeurent énormes, de l'ordre de 2,4 milliards de dollars, dont 1,7 milliard qui sont dus pour des opérations de maintien de la paix, et des emprunts qui sont faits sur le budget des opérations de maintien de la paix pour financer les activités du budget ordinaire. L'Organisation doit environ 850 millions de dollars à des États Membres qui ont fourni des troupes et du matériel pour le maintien de la paix. À un moment où de nouvelles obligations viennent grever le budget ordinaire et où les événements dans les régions du monde en crise pèsent lourdement sur les opérations de maintien de la paix de l'Organisation, la situation financière est inquiétante. L'instabilité financière complique aussi le cours des réformes.

7. La Fédération de Russie est sensible aux efforts de recouvrement des contributions dues par les États Membres, particulièrement ceux dont les contributions sont les plus importantes. Elle continue de s'employer à appuyer l'Organisation et a payé plus de 102 millions de dollars en 2001 et plus de 38 millions de dollars en 2002, s'acquittant ainsi de l'engagement qu'elle avait pris en 1995 de payer tous ses arriérés de paiement au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix dans un délai de sept ans. Elle tient à réaffirmer sa position selon laquelle tous les États Membres, sans exception, doivent apporter la preuve de leur volonté politique de s'acquitter des obligations que leur impose la Charte et de payer leurs

contributions pour permettre à l'ONU de travailler correctement et de conserver sa stabilité financière. Malgré la crise économique subie en 1998, la Fédération de Russie n'a rien ménagé pour s'acquitter de ses obligations. Dans le même temps, elle comprend parfaitement la position des pays les plus pauvres du monde qui ne sont pas en mesure de payer leurs contributions. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a estimé que le budget ordinaire allait atteindre 300 millions de dollars; face à cette augmentation, il est particulièrement important que les contributions soient payées intégralement et à temps.

8. **Mme Løj** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés – Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie – relève avec satisfaction que les finances de l'Organisation ont continué, lentement mais sûrement, de s'éloigner de l'état de crise et de précarité des années précédentes. Alors que l'on continue d'attendre toujours davantage de l'Organisation, le Secrétaire général doit disposer d'une base financière solide et prévisible pour financer rentablement les activités approuvées.

9. L'évaluation globale pour 2002 est positive mais l'Union européenne a pris note de la mise en garde faite par le Secrétaire général adjoint à la gestion au sujet de l'état des contributions, des liquidités et des moyens prévus au budget ordinaire pour 2002-2003. Il est inquiétant qu'à ce jour 105 pays seulement, au lieu de 122 en 2001, aient acquitté intégralement leurs contributions au budget ordinaire. De fait, le montant total des contributions non encore acquittées est extrêmement élevé et montre que la stabilité financière de l'Organisation reste menacée. Tous les États Membres doivent respecter les obligations qui résultent de la Charte et payer leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans condition.

10. Avec le déclin du nombre des États Membres qui paient leurs contributions intégralement, la situation de liquidité s'est détériorée et il sera peut-être nécessaire une fois de plus de prélever sur le budget des opérations de maintien de la paix d'ici à la fin de 2002. Il a été signalé toutefois que le montant disponible pour cela diminuerait à l'avenir.

11. L'Union européenne s'inquiète du ralentissement des paiements prévus au titre de la dette de l'Organisation envers les États Membres qui ont fourni

des contingents et du matériel pour des opérations de maintien de la paix. Malheureusement, l'objectif déclaré du Secrétaire général de payer tous les engagements courants l'année pendant laquelle ils sont encourus ne sera pas atteint. L'Union européenne trouve aussi inquiétant le nombre élevé de rallonges au budget ordinaire pour la période 2002-2003 et reviendra sur cette question à propos du premier rapport d'exécution et de l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2004-2005.

12. **M. Akram** (Pakistan) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les chiffres financiers pour 2002 montrent que, malgré les réformes entreprises en 2002, la stabilité financière de l'Organisation reste incertaine et fragile et que des problèmes financiers chroniques refont surface après une brève pause en 2001. Le niveau des contributions régulières impayées et aussi la situation de liquidité de l'Organisation sont préoccupants, surtout parce que, si les tendances actuelles se maintiennent, le Secrétariat devra faire de nouveaux emprunts sur le budget de maintien de la paix et laisser s'alourdir la dette envers les pays qui fournissent des contingents. Une telle fragilité financière peut menacer la solvabilité et la stabilité de l'Organisation et affaiblir sérieusement les moyens dont elle dispose pour mettre en oeuvre les programmes et les activités approuvés.

13. Pour le Pakistan, par exemple, qui fournit des contingents importants, les incertitudes financières de l'Organisation présentent un double inconvénient: l'accumulation par celle-ci de dettes de celle-ci envers lui résulte directement des emprunts sur les fonds réservés au maintien de la paix et, maintenant que les arriérés de paiement des contributions régulières au budget des opérations de maintien de la paix approchent 1,7 million de dollars, les remboursements aux pays qui fournissent des troupes risquent d'être encore retardés. Le Secrétariat devrait chercher d'autres moyens plus équitables et novateurs de financer les déficits de liquidité de son budget ordinaire. Si la tendance actuelle se maintient, l'Organisation risque de ne plus pouvoir opérer de tels emprunts dans un proche avenir et de ne même plus être sûr de pouvoir s'acquitter de son rôle primaire aux termes de la Charte, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

14. Malgré ses difficultés, le Pakistan, fidèle à une tradition dont il est fier, continuera d'apporter sa

participation au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet engagement devrait toutefois répondre un règlement rapide et intégral des dettes envers lui et d'autres pays qui fournissent des contingents. Il n'est pas juste que ce soit ceux qui, manifestement, peuvent le moins renoncer à l'indemnisation qui leur est due qui fassent les frais des hésitations de pays mieux placés pour payer.

15. Pour garantir la stabilité financière de l'Organisation, chaque État Membre doit prouver qu'il est résolu à remplir ses obligations financières à temps et intégralement, conformément à la Charte des Nations Unies et aux décisions de l'Assemblée générale. À son tour, le Secrétariat doit utiliser les ressources qui lui sont fournies de manière efficace et transparente, et il faut pour cela que les directeurs de programmes soient rendus davantage responsables de leurs actes. Le Secrétariat doit chercher, non pas seulement à réduire les coûts, mais aussi à optimiser l'emploi qui est fait des ressources disponibles.

16. Bien que, normalement, l'Assemblée générale n'adopte pas de résolution de fond sur le point examiné, il pourrait être nécessaire de revenir sur cette pratique si la situation financière de l'Organisation ne s'améliore pas. En se prononçant clairement dans une résolution, l'Assemblée générale pourrait contribuer à susciter la volonté politique dont on a besoin pour réagir aux incertitudes et difficultés financières de l'Organisation. Engoncée dans une crise financière interminable, celle-ci ne peut être ni efficace ni novatrice face aux défis complexes qui se posent au monde entier à l'aube du XXI^e siècle.

17. **M. Kittyikhoun** (République démocratique populaire lao), parlant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Tout en notant avec satisfaction que le montant total des contributions des États Membres n'a jamais été aussi élevé qu'en 2001, l'Association s'inquiète des emprunts faits sur le compte des opérations de maintien de la paix pour financer les dépenses du budget ordinaire ainsi que du retard pris par le budget sur les activités approuvées. Il faudrait aussi accélérer les remboursements au titre de la fourniture de contingents et de matériels leur appartenant. Le montant élevé des contributions non payées menace l'aptitude de l'Organisation à mettre en oeuvre les programmes et activités qui lui ont été

confiés par les États Membres. C'est seulement si les États Membres s'acquittent de leurs contributions régulières, intégralement, ponctuellement et sans condition, que l'Organisation pourra obtenir le niveau de financement dont elle a besoin pour s'acquitter des missions qui lui sont confiées.

18. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et la Chine. Il est regrettable que l'Organisation, après une année relativement bonne au cours de laquelle les contributions et paiements des États Membres ont atteint des niveaux record, doive de nouveau faire face à un manque de liquidités, une accumulation d'arriérés de contributions et un accroissement de ses emprunts sur le budget des opérations de maintien de la paix. La situation actuelle est due principalement à ce qu'un petit nombre d'États Membres ne paient pas leurs contributions intégralement, à temps et sans condition, comme ils devraient le faire conformément à la Charte.

19. La pratique des emprunts sur d'autres chapitres est particulièrement inquiétante. Les États Membres qui répondent aux appels lancés pour que soient maintenues la paix et la sécurité internationales, souvent dans des circonstances difficiles sur le plan intérieur, sont principalement des pays en développement pour lesquels les retards de remboursement sont un inconvénient supplémentaire. Le Bangladesh, qui fournit les contingents les plus nombreux, voudrait connaître en détail les mesures particulières qui sont envisagées pour remédier à cette situation.

20. La délégation du Bangladesh a pris connaissance avec satisfaction des mesures prises par les États-Unis d'Amérique pour payer leurs arriérés à l'Organisation, qui pourra ainsi plus facilement réduire sensiblement sa dette envers les États Membres. Elle est aussi satisfaite de la décision prise par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de supprimer le plafond sur sa contribution au titre des opérations de maintien de la paix. Une telle évolution est particulièrement bienvenue à un moment où il est de plus en plus nécessaire d'accroître les capacités de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix.

21. **M. Brar** (Inde) associe sa délégation à la déclaration qu'a faite le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les prévisions concernant la situation financière de l'ONU à la fin de

l'année sont inquiétantes. Les problèmes que rencontrent certains États Membres pour s'acquitter de leurs obligations sont compréhensibles et ne sont pas la cause de la situation actuelle qui résulte largement de ce que de nombreux États Membres ne remplissent pas leurs obligations intégralement et à temps. La délégation indienne est rassurée de ce que le Secrétariat compte que les arriérés dus au budget ordinaire seront abaissés à 298 millions de dollars à la fin de 2002 alors qu'ils s'élèvent actuellement à 576 millions de dollars, mais elle juge extrêmement regrettable la situation relative aux arriérés de contributions au titre des opérations de maintien de la paix. Près de 80 % de ces arriérés sont le fait de 12 pays parmi ceux dont les contributions sont les plus élevées. Dans le même temps, la majeure partie des remboursements dus aux pays qui fournissent des contingents le sont à des pays en développement. Ces pays ont, en outre, été informés qu'ils recevront des paiements additionnels en cours d'année uniquement si les contributions sont versées. Cette situation impose un fardeau économique inéquitable aux pays en développement. L'ONU ne peut pas continuer à pénaliser des États Membres qui, non seulement ont montré un attachement constant aux opérations de maintien de la paix en fournissant des contingents et du matériel, mais encore ont payé leurs contributions régulières intégralement et à temps.

22. Autre fait inquiétant, des emprunts sur le budget des opérations de maintien de la paix ont à nouveau été prélevés pour financer les dépenses du budget ordinaire. Une telle pratique réduira les capacités de l'Organisation à rembourser les pays qui fournissent des contingents et du matériel appartenant à ceux-ci. Des propositions précises visant à réduire le plus possible ces emprunts devraient être soumises au Secrétariat en vue de leur élimination totale.

23. En ce qui concerne l'important accroissement du budget de l'année en cours, qui n'était pas prévu, il faut immédiatement trouver des remèdes pour qu'il y ait adéquation entre les missions dont l'ONU est chargée et les ressources dont elle dispose pour les mener à bien.

24. **M. Stagno** (Costa Rica), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que celui-ci s'inquiète de ce que la situation financière de l'Organisation se soit détériorée par rapport à l'année précédente et que les États Membres qui paient intégralement leurs contributions régulières soient de moins en moins nombreux. Le

paiement de ces contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions permettra seul à l'Organisation de surmonter sa crise financière et tous les États Membres, particulièrement ceux dont les contributions sont les plus élevées, doivent remplir leurs obligations financières. Le cas de ceux qui, momentanément, sont incapables de le faire en raison de difficultés économiques réelles doit cependant être examiné avec sympathie.

25. Le Groupe de Rio déplore que des emprunts sur le compte des opérations de maintien de la paix continuent à financer des activités du budget ordinaire. Cette pratique pèse doublement sur les pays qui fournissent des contingents car, en plus de verser leurs contributions régulières, ils sont contraints de supporter le fardeau de la dette de l'Organisation. Il s'agit surtout de pays en développement qui pourraient employer ces ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels.

26. Le Groupe de Rio prend note de la nécessité de trouver des ressources supplémentaires pour mener à bien les tâches approuvées par les organes directeurs et il est prêt à examiner attentivement chaque demande. Au sujet des missions politiques spéciales dans la région, le Groupe de Rio souligne qu'il porte un intérêt particulier à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA).

27. **M. Heinbecker** (Canada), parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que la déclaration du Secrétaire général adjoint à la gestion rappelle clairement aux États Membres qu'ils doivent absolument payer leurs contributions régulières intégralement, ponctuellement et sans condition. La liste des États Membres qui ont acquitté toutes leurs contributions intégralement est désespérément courte, puisqu'elle en compte seulement neuf, dont des pays développés et des pays en développement. C'est donc une question non pas tant de moyens que de volonté. Les contributions de ces neuf pays représentant moins de six pour cent du budget, il est facile de comprendre l'origine des difficultés financières actuelles de l'Organisation.

28. Les retards dans le paiement des contributions régulières ont des conséquences particulièrement pénibles pour les pays qui fournissent des contingents et dont beaucoup sont des pays en développement qui respectent largement leurs obligations. Les délégations au nom desquelles parle M. Heinbecker craignent que

les résultats satisfaisants obtenus par le Secrétariat depuis quelques mois dans le règlement des montants dus aux États Membres s'amenuisent. Certes, en prélevant sur d'autres comptes, l'Organisation a pu poursuivre ses opérations financières mais cette pratique n'est ni bonne ni saine sur le plan budgétaire. En outre, ces possibilités s'offriront moins facilement à l'avenir.

29. **M. Heinbecker** espère que la situation financière de l'ONU continuera de s'améliorer dans les six prochains mois au fur et à mesure que les États Membres respecteront leurs obligations et il salue les mesures prises par les États-Unis d'Amérique pour réduire leurs arriérés de paiement et supprimer le plafond qui limitait leur contribution au budget des opérations de maintien de la paix. Il note avec encouragement aussi que les États-Unis d'Amérique envisagent d'effectuer des paiements au titre du budget ordinaire en début et non plus en fin d'année. D'autres États Membres, particulièrement ceux dont les contributions sont les plus élevées, devraient eux aussi s'attaquer au problème de leurs retards et de leurs arriérés de paiement pour que l'ONU retrouve une situation financière plus stable et plus sûre, sans laquelle elle ne peut pas accomplir efficacement et correctement les tâches qui lui ont été confiées.

30. **M. Zhang Yishan** (Chine) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Dans un monde complexe et instable, la communauté internationale attend beaucoup de l'ONU. Or, sans bases financières solides, celle-ci peut difficilement jouer correctement son rôle. La délégation chinoise est inquiète de constater que le montant des contributions impayées s'élève à 2,4 milliards de dollars et que le pays dont la contribution est la plus élevée doit, à lui seul, plus de 1,3 milliard de dollars. Le non-paiement des contributions régulières intégralement, en temps voulu et sans conditions est sans aucun doute la cause principale des problèmes de liquidité dont souffre l'Organisation. La plupart des États Membres réclame de même le paiement annuel des contributions à la Cinquième Commission, en vain malheureusement. Il est encourageant que des paiements soient attendus dans les trois prochains mois. M. Zhang Yishan espère que ces contributions seront effectivement versées car elles atténueront un peu les difficultés actuelles.

31. Accueillant favorablement les réformes qu'ont été entreprises pour améliorer la gestion, la sécurité et la

bonne utilisation des ressources, **M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) dit que la situation financière est beaucoup plus saine que quelques années auparavant. Son pays s'emploie activement à remplir ses obligations financières. À la fin d'octobre, il paiera 255 millions de dollars, soit environ 90 % du montant de sa contribution régulière au budget ordinaire de 2002, et le restant sera payé dès que le Congrès aura approuvé le budget annuel. À la même date, les États-Unis auront payé près de 285 millions de dollars au budget des opérations de maintien de la paix, y compris des montants destinés aux tribunaux internationaux et, au début de 2003, ils seront prêts à payer 227 autres millions de dollars. Ils décaisseront prochainement des fonds atteignant près de 250 millions de dollars correspondant à des arriérés au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'ajouteront à un paiement récent de 70 millions de dollars fait après la suppression du plafond limitant leur contribution. Ainsi, les États-Unis sont prêts à clore un chapitre important de leurs relations avec l'ONU.

32. Néanmoins, la délégation des États-Unis continue de juger que d'autres réformes sont nécessaires dans l'Organisation. Les missions approuvées doivent correspondre étroitement aux ressources versées par les États Membres et les directeurs de programme doivent repérer les activités dépassées ou inefficaces immédiatement pour que des fonds soient réaffectés à des tâches bénéficiant d'un rang de priorité plus élevé. Dans les semaines à venir, des efforts concertés devront être consacrés à deux initiatives importantes: d'une part la remise en état des bâtiments du Siège, d'autre part le maintien de l'utilité opérationnelle de l'Organisation.

33. **Mme Merchant** (Norvège) dit que le déclin, en valeur réelle, du budget de l'ONU depuis quelques années s'est accompagné d'un recours croissant au financement extrabudgétaire des activités prioritaires. Cette méthode pour traiter des questions mondiales ne relève pas d'une bonne gestion et affaiblit le principe de la responsabilité collective des intérêts communs. Les États Membres devraient tous reconnaître que c'est à eux qu'il incombe de fournir à l'Organisation les ressources qui lui permettront de s'acquitter de sa mission. La délégation norvégienne s'alarme de ce que la part impayée des contributions régulières ne cesse d'augmenter et appuie toute mesure visant à faciliter leur paiement ponctuel, intégral et sans condition.

34. Bien que la situation financière de l'ONU se soit un peu améliorée depuis quelques années, **M. Ivanou** (Biélorus) estime qu'elle est loin d'être idéale. L'élimination du déficit de liquidité du budget ordinaire en fin d'année est un résultat important. Néanmoins, on a continué de recourir à la pratique regrettable des emprunts sur le budget des opérations de maintien de la paix pour financer des dépenses du budget ordinaire. Il ne sera donc pas possible, dans un prochain avenir, d'arriver comme on le voulait à rembourser aux États Membres la fourniture des contingents et du matériel appartenant aux contingents l'année même où ils sont fournis.

35. À la 12^e séance de la Commission, le Secrétaire général adjoint à la gestion a souligné justement qu'il fallait savoir si les budgets de l'Organisation suffisaient à financer tous les mandats approuvés par les États Membres. À ce sujet, sa délégation convient que la mise en oeuvre de réformes additionnelles ne doit pas être un prétexte à une nouvelle série de réductions budgétaires. Au sujet de l'accroissement proposé du budget de 305 millions de dollars, la Commission devrait y revenir en 2003 lors de la préparation du budget-programme pour la période 2004-2005.

36. Le paiement tardif et irrégulier des contributions régulières et l'accumulation d'arriérés par les États Membres sont au nombre des causes principales des difficultés financières actuelles de l'Organisation. M. Ivanou relève à ce sujet que la plus grande partie de ces arriérés ont été accumulés par un petit nombre d'États seulement. Le problème ne tient pas tant à une absence de volonté politique des gouvernements qu'aux imperfections du barème des contributions qui ne tient pas pleinement compte de la capacité de paiement des États Membres. La délégation du Biélorus estime que l'amélioration de la situation financière de l'ONU passe par une révision du barème qui tienne pleinement compte de cette capacité, le renforcement de la discipline financière interne et la rationalisation de l'emploi des ressources existantes.

37. Depuis quelques années, le Biélorus fait régulièrement partie des États qui sont les premiers à payer intégralement leur contribution régulière, témoignant ainsi de sa volonté de renforcer l'Organisation. À ce sujet, M. Ivanou demande instamment à tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières dans les délais voulus et sans condition.

38. **Mme Udo** (Nigeria) dit que sa délégation s'associe aux observations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Malgré les résultats obtenus en 2001, l'Organisation connaîtra manifestement une fois de plus un déficit de liquidité à la fin de 2002. Face à ces difficultés, le Secrétariat a continué à emprunter sur des fonds réservés au maintien de la paix, au détriment des États Membres auxquels l'ONU doit rembourser la fourniture de contingents et de matériel appartenant aux contingents. À la fin de l'année, le cumul des dettes à l'égard de ces pays atteindra 850 millions de dollars. Les pays membres sont invités instamment à payer intégralement leurs contributions dans les délais voulus et sans conditions et l'ONU devrait de même déployer des efforts concertés pour payer les montants dus aux États fournisseurs de contingents et de matériel. Il convient de trouver d'urgence un moyen de remplacer la pratique des emprunts sur d'autres fonds. Les États Membres doivent honorer leurs engagements et s'acquitter de leurs obligations financières.

39. **M. Ha Chan-ho** (République de Corée) partage lui aussi les regrets qui ont été exprimés au sujet des arriérés de contributions et des emprunts. Néanmoins, les États Membres qui ont réellement du mal à s'acquitter de leurs obligations financières devraient être rassurés par le déclin global des contributions au titre du maintien de la paix qui d'un chiffre record de trois milliards de dollars en 2001, sont redescendues à 2,1 milliards de dollars en 2002. En revanche, les tribunaux internationaux ont des budgets qui ont augmenté continuellement depuis leur création et un renversement de cette tendance est improbable. M. Ha Chan-ho regrette qu'il n'existe pas de stratégie explicite pour l'achèvement des travaux de ces tribunaux. Il prie instamment l'ONU d'employer le montant des arriérés que paiera le pays qui doit les contributions les plus élevées pour rembourser immédiatement aux États Membres les montants dus pour la fourniture de contingents et de matériel appartenant aux contingents. D'autres efforts doivent viser à accroître l'efficacité de l'Organisation. L'absence d'augmentation du montant global du budget pendant plusieurs années ne justifie pas nécessairement qu'on le relève sensiblement au cours des deux prochaines années. Chaque programme et chaque activité doit être évalué en fonction de son utilité intrinsèque, par rapport aux ressources qu'il nécessite et au rapport entre les résultats et les objectifs. Enfin, la délégation de la République de Corée est disposée à

examiner des solutions de remplacement au système actuel qui consiste à appliquer les règles budgétaires ordinaires aux missions politiques spéciales.

40. Complétant les critères qui serviront à évaluer la santé financière de l'Organisation dont a parlé le Secrétaire général adjoint à la gestion, **M. Yamazaki** (Japon) estime important de considérer le rapport entre le niveau du budget et la capacité de paiement des États Membres. Il signale que, depuis deux ans, le nombre des pays qui paient des contributions régulières intégralement et dans les délais voulus a diminué. L'amélioration de la situation financière de l'ONU sera plus difficile pour deux raisons: un taux de change défavorable et une contraction de la liquidité susceptible d'être empruntée au budget des opérations de maintien de la paix. M. Yamazaki fait observer que c'est seulement parce que le Japon a payé intégralement ses contributions au budget ordinaire plus tôt que les années précédentes que le déficit de liquidité a été surmonté en début d'année. Sa délégation salue certes les efforts déployés par les États-Unis pour s'acquitter de leurs arriérés de paiement mais elle attend des efforts supplémentaires dans ce domaine. M. Yamazaki s'inquiète de ce qu'un accroissement brutal de plus de 300 millions de dollars soit prévu pour le budget ordinaire de 2002-2003 alors que, manifestement, les États Membres ont des difficultés à remplir leurs obligations existantes.

41. Rappelant que l'arriéré total des contributions au budget atteignait 2,4 millions de dollars le 30 septembre 2002, **M. Anderegg** (Suisse) dit que la majorité des États Membres, particulièrement ceux qui fournissent des contingents et du matériel, subissent de ce fait des pertes substantielles puisque ces montants auraient pu leur rapporter des intérêts. La délégation suisse regrette particulièrement le non-paiement des contributions au budget des tribunaux internationaux. M. Anderegg souligne un certain nombre de contradictions entre les chiffres indiqués dans les rapports concernant le financement des opérations de maintien de la paix. Il reconnaît les difficultés que pose la planification du financement de ces opérations mais considère que d'autres améliorations pourraient être apportées.

42. **Mme Lock** (Afrique du Sud) dit que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les États Membres sont tenus de payer leurs contributions volontaires intégralement,

ponctuellement et sans conditions. Néanmoins, certains pays ne peuvent pas le faire en raison de difficultés économiques réelles et Mme Lock demande instamment que l'on fasse preuve de compréhension à leur égard. La situation financière de l'ONU s'est améliorée au cours des dernières années mais il faut veiller impérativement à ce que l'Organisation reçoive des ressources suffisantes pour financer toutes les missions approuvées par les États Membres. La délégation sud-africaine reste préoccupée par les emprunts au budget du maintien de la paix qui servent à financer des dépenses relevant du budget ordinaire car l'Organisation ne peut plus alors payer les États Membres fournisseurs de contingents et de matériel. Notant que la majorité des États Membres envers lesquels l'ONU a des dettes sont des pays en développement et des pays africains, elle lance un appel au Secrétariat pour qu'il évite d'adopter des solutions à court terme nuisibles à ces États dans l'immédiat aussi bien qu'à long terme. Enfin, elle assure la Commission de la volonté qu'a son pays de payer intégralement sa contribution régulière, dans les délais fixés et sans conditions.

43. Répondant à un point soulevé par le représentant du Venezuela, qui parlait au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Connor** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que les prévisions qui donnent 2002 comme une bonne année le font non pas à partir du passé mais à la lumière de ce que l'on prévoit. Le Gouvernement des États-Unis a annoncé des engagements importants et tout à fait bienvenus au sujet de la liquidité qui permettront à l'Organisation d'effectuer, d'ici à la fin de l'année, des paiements supplémentaires aux pays qui fournissent des contingents et du matériel. Il a pris d'autres engagements qui aideront l'Organisation à améliorer sa situation financière durablement. Premièrement, il s'est engagé à synchroniser différemment le paiement de ses contributions au budget ordinaire, ce qui évitera à l'Organisation de devoir emprunter sur le budget du maintien de la paix. Deuxièmement, il lèvera le plafond de 25 % sur ses contributions au budget des opérations de maintien de la paix pour les années 2001 à 2004. Cette mesure, découlant de son droit interne, devrait représenter de 27 % à 28 % par an. Troisièmement, il a promis de faire d'autres efforts pour régler des arriérés anciens.

44. **M. Chaudhry** (Pakistan) indique qu'en plus des 199 millions de dollars disponibles sur le Fonds de

réserve des opérations de maintien de la paix, les missions achevées ont laissé un montant de 406 millions de dollar qui dépasse sûrement ce que l'Organisation aura probablement besoin d'emprunter au Fonds. Il demande si une partie de ces liquidités pourrait servir à payer les États Membres qui ont fourni des contingents et du matériel appartenant aux contingents.

45. **M. Connor** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que l'administration craint que les missions achevées n'aient pas laissé de liquidité. De fait, une partie du montant de 406 millions de dollars actuellement disponible a déjà été affectée au financement de certains postes de dépense. Néanmoins, des engagements ont été pris au sujet du remboursement des pays qui ont fourni des contingents et du matériel.

Point 112 de l'ordre du jour: Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Plan-cadre d'équipement (A/57/7/Add.4 et A/57/285)

46. **M. Niwa** (Secrétaire général adjoint chargé des services d'appui central), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement (A/57/285), dit que celui-ci a pour point de départ les lignes d'orientation et recommandations contenues dans le rapport sur le même sujet du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) du 8 décembre 2000 (A/55/675) et la résolution de l'Assemblée générale 55/238. Il rappelle que l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à entreprendre l'établissement d'un plan d'ensemble et d'une analyse détaillée de coûts pour le plan-directeur définissant toutes les possibilités viables et précisant les mesures à prendre pour protéger l'Organisation contre des dépassements des dépenses prévues. Avec l'aide d'une équipe d'architectes et d'ingénieurs, le Secrétariat a élaboré une série de propositions qui ont été regroupées dans les options et approches exposées dans le rapport.

47. Les États Membres auront à décider entre une approche corrective consistant à effectuer continuellement des réparations au fur et à mesure qu'elles s'imposent ou un programme planifié de rénovations proposé dans le plan-cadre d'équipement. De l'avis du Secrétaire général, l'Organisation ne peut pas ignorer les risques auxquels la santé des délégués

et du personnel est de plus en plus exposée. Des réparations ponctuelles n'apporteront pas d'améliorations sensibles, malgré leur coût substantiel pour les États Membres. Le Comité consultatif a conclu dans son récent rapport sur la question (A/57/7/Add.4, par. 4) mettre en oeuvre le plan-cadre d'équipement. M. Niwa présente donc à la Cinquième Commission cette option qui est celle que préfère le Secrétaire général.

48. Si les États Membres choisissent le plan-cadre d'équipement, ils devront décider entre suivre le projet de base ou approuver aussi des options supplémentaires. Le projet de base serait en pleine conformité avec les codes de construction et les normes de sûreté actuels et répondrait pleinement aux besoins existants de modernisation. Les options, elles, permettraient à l'Organisation de répondre aux besoins futurs et de pratiquer ce qu'elle prêche lorsqu'elle parle de développement durable ou d'adoption d'écotechnologies. L'administration a donc convenu avec le Comité consultatif que choisir ces options, c'était décider pour le long terme.

49. On est parti du principe qu'en l'absence de locaux provisoires suffisants pour reloger les services en dehors du complexe du Siège, les travaux prévus devaient être exécutés par étapes □ suivant la "deuxième approche" exposée aux paragraphes 43 à 47 du rapport du Secrétaire général (A/57/285). Toutefois, en juillet 2002, la ville de New York a proposé que l'United Nations Development Corporation (UNCD) construise un bâtiment pouvant offrir des locaux provisoires du côté est de la Première avenue, entre les quarante et unième et quarante-deuxième rues, à l'emplacement actuel du terrain de jeu Robert Moses. Cette proposition permettait à l'administration d'adopter la « première approche » pour mettre en oeuvre le plan-cadre d'équipement (A/57/285, par. 40 à 42). Elle répond aussi à l'un des principaux soucis exprimés par les États Membres qui souhaitent qu'une coopération soit offerte par la ville hôte et témoigne de la volonté personnelle du maire de New York, M. Michael Bloomberg, d'aider l'ONU à se sentir bien dans sa ville. Dans l'État de New York, pour obtenir le déclassement d'un parc, il est nécessaire d'offrir en échange un espace équivalent dans le même quartier. Le Secrétaire général a donc proposé de construire une voie piétonne ou cyclable le long de l'East River, tout le long du complexe du Siège, afin de compenser la

perte du terrain de jeu, le coût des travaux étant pris en charge par l'ONU.

50. Pour donner suite à sa proposition, la ville de New York devra surmonter beaucoup d'obstacles en très peu de temps. Il est donc nécessaire que l'Assemblée générale lui fasse clairement savoir, pendant la partie principale de la session actuelle, que l'ONU veut un nouveau bâtiment et en a besoin, qu'elle est prête à proposer un échange avec le terrain de jeu et qu'elle a l'intention de mettre en oeuvre le plan-cadre d'équipement d'urgence, sous réserve qu'un mécanisme de financement soit approuvé en 2003.

51. L'UNDC espère obtenir les autorisations nécessaires à la construction du nouveau bâtiment d'ici à la fin de 2003. Si l'ONU prend des engagements de financement, les travaux de construction auront lieu en 2004 et 2005. La première phase du plan-cadre d'équipement comportant les travaux d'infrastructure et la construction des fondations du complexe commencer à la fin de 2004. Toutes les réunions et la plupart des travaux de secrétariat se dérouleraient dans les nouveaux bâtiments à la fin de 2005. Les travaux de rénovation du bâtiment du Siège auraient lieu de 2006 à 2009. À la fin de 2009, la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement serait entièrement achevée. Les délégués et le personnel quitteraient alors le nouveau bâtiment pour retourner dans celui du Siège. Les salles de réunion temporaires du nouveau bâtiment seraient partiellement ou totalement transformées en bureaux et le personnel qui occupe actuellement les immeubles DC-1 et DC-2 ainsi que des locaux loués s'installerait dans le nouveau bâtiment.

52. En sa qualité de société d'intérêt public constituée par l'État de New York pour répondre aux besoins de l'ONU, l'UNDC a pu émettre des titres pour recueillir des fonds destinés à la construction de bâtiments pour l'Organisation. On estime qu'il en coûterait 96 millions de dollars de louer le nouveau bâtiment de l'UNDC pendant la période transitoire. Or, la possibilité d'utiliser ces locaux transitoires abaisserait d'environ 103 millions le coût des travaux du projet de base. Des loyers devraient continuer d'être payés après l'achèvement du plan-cadre d'équipement mais ils seraient probablement moins élevés que ceux de locaux appartenant au secteur privé au taux du marché. En outre, l'administration propose maintenant un accord de location-vente dont le coût dépendrait du taux d'intérêt et de la durée des obligations émises par l'UNDC pour la construction du bâtiment. C'est ainsi

que si l'ONU devait acquérir le bâtiment en 2010, il lui en coûterait environ 316 millions de dollars plus le loyer annuel du bâtiment de 900 000 pieds carrés (83 600 m²), soit près de 25 millions de dollars; le bâtiment, s'il était acheté en 2016 coûterait 271 millions de dollars et s'il était à l'échéance des obligations, peut-être en 2036, il n'y aurait pas de coût supplémentaire à acquitter car les loyers payés au fil des années auraient payé la totalité des obligations. En revanche, si l'Organisation décidait d'acheter le bâtiment immédiatement à son achèvement vers la fin de 2005, il lui en coûterait environ 335 millions de dollars, auxquels s'ajouterait le coût d'adaptation des salles de réunion temporaires en bureaux, entre 15 et 25 millions de dollars.

53. Les décisions concernant la gestion du plan-cadre d'équipement ont été prises sur la base des meilleures pratiques dans la profession. La structure de gestion comprendrait trois grands éléments: le groupe de gestion du programme du plan-cadre, l'équipe chargée de l'architecture et de l'ingénierie et l'équipe chargée de gérer les travaux de construction. Les fonctions de chaque élément sont décrites au chapitre V du rapport. Il faudrait disposer de personnel suffisant pour que le projet avance sans heurts. Les besoins en personnel varieront toutefois dans le temps et il sera nécessaire de recruter des spécialistes ou de confier certaines tâches à l'extérieur. Il faudrait que l'équipe de gestion du projet jouisse d'une souplesse maximale pour garantir l'achèvement du plan-cadre d'équipement dans les délais prévus et conformément au budget et aux paramètres de qualité.

54. Le mode de financement préférable consisterait en un prêt à taux d'intérêt nul qui serait remboursé peu à peu au moyen de contributions régulières supplémentaires. Le Secrétaire général a prévu de constituer un conseil consultatif financier chargé de recueillir des fonds pour le projet. Toutefois, à la lumière des propositions faites par la ville de New York, il a décidé d'inclure dans le mandat de ce conseil d'autres domaines au sujet desquels il pourrait avoir besoin d'avis. Le conseil doit maintenant examiner de près les questions liées au nouveau bâtiment, y compris l'intégrité et l'harmonie architecturales, ainsi que les liens avec le projet d'expérience des visiteurs, de même que la mobilisation de ressources en vue de contributions en nature et en espèces.

55. Parce que l'ONU est une organisation internationale, le Secrétaire général estime que le financement des travaux devrait principalement être supporté par les États Membres, sans exclure d'autres apports supplémentaires, éventuellement du secteur privé. Il est néanmoins essentiel que la conduite du projet ne dépende pas d'une décision finale quant à son financement. Si un accord de principe est conclu sur les différentes étapes et options, il sera très coûteux de mettre le projet de côté jusqu'à ce qu'un consensus se fasse au sujet des modalités financières.

56. Une série de décisions doivent être prises par l'Assemblée générale. Celle-ci doit décider si elle préfère le programme planifié de rénovation à l'approche corrective, quelle ampleur doit être donnée au plan-cadre d'équipement et quelles sont les options à inclure qui détermineront le coût total estimé du projet, quel sera l'échelonnement des travaux, et, entre autres, si elle accepte la proposition de la ville de New York, si elle alloue les fonds nécessaires à l'établissement des plans détaillés en 2003-2004 et si elle décide qu'un accord sur le financement des travaux effectifs devra se faire dès que possible en 2003, de sorte qu'un accord de location puisse être signé avec UNDC en octobre 2003 et que des fonds soient disponibles afin que les travaux commencent à la fin de 2004.

57. **M. Niwa** est convaincu que les propositions qu'il vient de présenter représentent la solution la plus rentable pour que l'Organisation dispose d'un Siège où les conditions de sûreté et de sécurité seront meilleures.

58. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le plan-cadre d'équipement (A/57/7/Add.4), dit que le Secrétaire général a estimé le coût de l'approche corrective à l'entretien du complexe à 2 088 millions de dollars sur 25 ans. Le plan-cadre d'équipement coûtera un peu moins de 1 300 millions de dollars sur la base des hypothèses énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/57/285). Ce coût s'alourdirait de 35 à 40 millions de dollars par an. Le Comité consultatif a donc convenu avec le Secrétaire général que le plan-cadre d'équipement était l'option la plus rentable qui s'offrait aux États Membres. Premièrement, il a recommandé que l'Assemblée générale, à la session actuelle, approuve les travaux de base et les travaux supplémentaires proposés à titre

d'options (A/57/7/Add.4, par. 8 et 9). Deuxièmement, pour freiner le plus possible les hausses de coûts et autres risques, il a recommandé que le plan-cadre d'équipement soit mis en oeuvre selon la première approche proposée par le Secrétaire général, dans laquelle la plus grande partie du complexe du Siège serait évacuée. Des observations complémentaires sur ce sujet sont exposées aux paragraphes 10 à 21 du rapport du Comité consultatif; en recommandant cette option, le CCQAB reconnaît que la ville fait preuve de beaucoup de bonne volonté et prie instamment le Secrétaire général d'œuvrer avec elle pour réduire le plus possible les incidences financières des retards éventuels.

59. Les observations du Comité consultatif sur la gestion et le financement du projet sont énoncées aux paragraphes 22 à 30 du rapport. Le coût de l'option approuvée par l'Assemblée générale devra être précisé lorsque le Secrétaire général soumettra des estimations de coût fermes dans le cadre des propositions de financement convenues avec les États Membres. En examinant les options de financement, le Comité consultatif a tenu à signaler que la pratique des emprunts sur le marché était étrangère à l'Organisation. Comme l'indique le paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif, les arrangements de financement devront être définis dès que possible après la conclusion des négociations avec les autorités du pays hôte et la préparation d'un devis prévisionnel définitif précis et ils devront être portés pour approbation à l'attention de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif recommande de constituer, en outre, un compte distinct pour les recettes et les dépenses liées et de porter le montant de 44,5 millions de dollars au crédit de ce compte spécial, comme il est indiqué au paragraphe 24 de son rapport. Il appelle au strict respect des règlements et règles de gestion financière de l'Organisation, du Statut et Règlement du personnel, et des règles et procédures de passation des marchés et il souligne l'importance d'une surveillance par le Service de vérification interne des comptes du Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes.

60. Au paragraphe 30 de son rapport, le Comité consultatif a accueilli avec gratitude l'offre qui a été faite par la ville de New York d'appuyer l'ONU dans l'exécution du plan-cadre d'équipement. L'Assemblée générale voudra peut-être encourager à une coopération plus poussée avec les autorités compétentes du pays

hôte à chaque stade de l'élaboration et de l'exécution de ce plan, entre autres au sujet des options de financement.

61. **M. Christiansen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés – Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie – ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, s'engage à appuyer les travaux proposés de réfection de l'immeuble du Siège, conformément au plan-cadre d'équipement. Les bâtiments ont bien besoin d'être rénovés et les plans contribueront de façon concrète et durable aux efforts visant à renforcer l'Organisation. Le rapport du Secrétaire général (A/57/285) apporte la preuve que l'entretien courant du complexe ne permettrait pas de faire face au vieillissement prévu de l'infrastructure et coûterait plus cher qu'une rénovation complète.

62. L'Union européenne, tout en approuvant les principaux éléments du plan-cadre d'équipement, voudrait des détails supplémentaires au sujet des plans et d'autres questions, entre autres l'emplacement des nouvelles salles de conférence, le niveau proposé de la protection de sécurité du complexe et ses liens avec les arrangements déjà pris à ce sujet, les incidences sur les garages et autre infrastructure de base, la prévention des dépassements de coût et des retards ainsi que les aspects juridiques de la gestion de la construction. En outre, elle voudrait que la ville hôte s'engage fermement à fournir un site pour les locaux transitoires qui viendraient s'ajouter aux bureaux situés entre la 41e et la 42e rues.

63. Il est indispensable de se mettre d'accord à la session actuelle au sujet du financement global du plan-cadre d'équipement, en particulier le financement par le pays hôte. M. Christiansen relève que le coût total du plan de base est légèrement supérieur à la proposition présentée en 2000. Les options supplémentaires présentées par le Secrétaire général appellent un examen plus approfondi. Des contributions volontaires, de sources publiques et privées pourraient fournir des financements supplémentaires importants. L'Union européenne est d'avis que le pays hôte devrait prendre en charge une part importante du coût total du projet.

64. La Commission devrait examiner le plan-cadre d'équipement en deux phases. Dans la première, elle étudierait avant tout le descriptif, la construction, les

locaux transitoires, la gestion et autres aspects pratiques de la proposition du Secrétaire général. Dans une deuxième phase, elle se préoccuperait des aspects financiers.

65. **Mme Effah-Apenteng** (Ghana) dit que sa délégation considère que les faiblesses structurelles énumérées dans le rapport antérieur du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement (A/55/117 et Add.1) montrent bien qu'il est nécessaire de procéder à une vaste rénovation du complexe du Siège de l'ONU. Celui-ci a été construit il y a plus de 51 ans et la délégation ghanéenne appuie la recommandation du Secrétaire général selon laquelle l'Assemblée générale devrait prendre note des risques présentés par l'état actuel du bâtiment. Elle fait aussi sienne l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle l'approche corrective ne permet pas d'entretenir durablement le complexe et appuie donc la proposition d'un plan-cadre d'équipement à long terme qui s'étagerait sur environ six ans. Tout retard dans l'exécution du plan accroîtrait le coût d'environ 3,5 % par an et l'Assemblée générale devrait donc donner son accord au plan de base décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/57/285). Malheureusement, en raison du risque de conflits d'intérêt, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU n'as pas pu examiner les documents concernant le plan-cadre d'équipement et donner des assurances que les estimations concernant les diverses options reposaient sur des hypothèses solides. Le Comité des commissaires aux comptes aurait dû être considéré non pas tant comme jouant un rôle consultatif que comme assurant une bonne gestion prudente. On aurait intérêt à envisager de lui confier un mandat intergouvernemental qui lui permette de fournir les assurances souhaitées.

66. Les dispositions proposées visant à empêcher les dépassements de coûts ne semblent pas devoir garantir les résultats. Les dépassements éventuels devraient être immédiatement signalés pour que des mesures correctives puissent être prises et non pas mentionnés accessoirement une fois le projet quasiment achevé, à un moment où il serait trop tard pour de telles mesures. Le Secrétaire général devrait donner au groupe de gestion du projet des pouvoirs suffisamment souples, le charger d'assurer une surveillance stricte et lui demander de rendre compte précisément de ses actes. La délégation ghanéenne approuve les vues exprimées à ce sujet par le Comité consultatif au paragraphe 28 de son rapport.

67. La délégation ghanéenne espère que l'option de financement visée au paragraphe 65 du rapport du Secrétaire général sera possible. Pour obtenir le meilleur rapport coût-efficacité, il faut un financement sans intérêts, fournir si nécessaire par tous les États Membres, sans compter les fonds qui pourraient être obtenus par le Secrétaire général par d'autres moyens.

68. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) dit que le bâtiment du Secrétariat de l'ONU, s'il a bien résisté au temps, apparaît en bon état seulement de loin. Une bonne partie de son infrastructure a dépassé le temps pendant lequel elle pouvait servir et le risque de défaillance catastrophique du matériel croît. Il est nécessaire d'agir rapidement.

69. De solides raisons budgétaires justifient aussi une action rapide. Attendre un an seulement pour autoriser les fonds destinés au projet proposé alourdirait de 3 % à 4 % le coût estimé de 1,1 milliard de dollars. Ces coûts supplémentaires ne seront jamais récupérés. Les fonds doivent être engagés immédiatement et utilisés pour la rénovation au lieu de s'envoler en inflation.

70. La ville et l'État de New York, la collectivité locale et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique se mobilisent derrière ce projet dont le Gouvernement examine les besoins de financement. Il faut toutefois un plan concret. Il s'agit d'un projet international et non pas d'un projet des États-Unis et, pour pouvoir évoluer, il doit être assorti d'un mandat sans ambiguïté émanant des États Membres. M. Kennedy lance un appel aux États Membres pour qu'ils approuvent la première approche, consistant à évacuer le complexe du Siège et y procéder aux travaux pendant que le Secrétariat occuperait des bureaux transitoires, car c'est la seule solution dont le coût sera le plus bas, qui permettra une gestion efficace du projet et qui interrompra le moins les activités de l'Organisation.

71. **M. Brar** (Inde) dit que sa délégation souhaite qu'une décision au sujet du plan-cadre d'équipement soit prise à la session en cours de l'Assemblée générale, sous réserve que soit proposé un financement acceptable. En effet, un retard dans l'exécution du projet accroîtrait le coût de celui-ci de 3,5 % par an et alourdirait les dépenses consacrées aux réparations d'urgence, aux travaux de construction et aux dépenses d'énergie pour le bâtiment du Siège, dans l'hypothèse où l'approche corrective serait adoptée.

72. Les options relatives à la location-vente et à l'achat simple du bâtiment de l'UNDC qui servirait de

locaux temporaires sont examinées actuellement; le Secrétariat devrait demander des informations précises aux autorités de la ville concernant les coûts de chacune de ces options pour aider les États Membres à prendre une décision compte tenu des besoins à long terme de l'Organisation.

73. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/57/285, par. 41), le bâtiment proposé de l'UNDC, une fois que l'on en n'aura plus besoin pour des locaux transitoires, sera suffisamment vaste pour accueillir le personnel des Nations Unies qui occupe actuellement les immeubles UNDC1 et UNDC2 et les bureaux d'appoint faisant l'objet de baux commerciaux. Pour cette raison, il faudrait effectuer une analyse coût-avantages en consultation avec des fonds et programmes des Nations Unies qui occupent ces bâtiments.

74. Le programme de rénovation est vaste et devrait coûter trois fois plus que la construction des locaux transitoires. Le rapport du Secrétaire général ne donne pas la décomposition détaillée des différents éléments de ce programme mais elle devrait pouvoir être fournie avec la participation des architectes et ingénieurs qui sont prévus. Les États Membres auraient une vue plus claire du programme de rénovation du complexe s'ils disposaient des prévisions de coût précises établies par l'équipe.

75. Le Secrétariat devrait donner des renseignements supplémentaires sur le calendrier du programme de rénovation. D'après l'expérience acquise, on devrait pouvoir raccourcir encore le plan de six ans afin d'éviter tout dépassement de coût qui résulterait de retards. La surveillance et le respect des coûts devraient être confiés au groupe de gestion du projet en vue du même objectif, il devrait s'exercer de manière particulièrement étroite sur le très grand nombre de spécialistes qui seront employés temporairement sur le projet.

76. **M. Foo Kok Jwee** (Singapour) dit que l'examen du plan-cadre d'équipement coïncide avec une phase de réformes à l'ONU. S'il importe d'accroître les moyens de l'Organisation et son personnel, le cadre matériel ne doit pas être négligé.

77. Le rapport précédent du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement (A/55/117) souligné que le complexe des Nations Unies n'est pas conforme aux codes actuels concernant la sécurité, la lutte contre les incendies et les bâtiments, que la teneur en amiante

était élevée et qu'il n'était pas équipé correctement d'extincteurs. Par rapport aux occupants de bâtiments modernes comparables à New York ou dans d'autres grandes villes, au Siège, les chances de survie sont moindres en cas d'incendie, la consommation d'énergie coûte plus chère et l'accès est plus difficile. Des travaux d'entretien répétés n'offrent pas de solution viable. En outre, le complexe a été construit pour un nombre d'États Membres et de réunions beaucoup moins élevé. La délégation singapourienne appuie la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement visant à améliorer les installations du complexe pour répondre aux besoins futurs.

78. Le plan-cadre d'équipement offre des avantages évidents pour tous mais son financement continue de poser un dilemme. D'une part, certains États Membres hésitent à l'approuver tant que les options du financement ne sont pas claires. D'autre part, le Secrétariat aura du mal à obtenir un financement tant que les États Membres ne lui précisent pas la portée exacte qu'ils donnent au Plan. Tant que celui-ci n'est pas approuvé, le bâtiment continue cependant de se détériorer, ce qui augmente le coût des réparations et le coût du Plan lui-même avec chaque année qui passait.

79. La possibilité d'obtenir un prêt sans intérêt, ce qui a été fait pour le projet initial de bâtiment du Secrétariat, mérite d'être examinée de près et il conviendrait d'envisager une collaboration plus poussée avec le Gouvernement hôte. Néanmoins, toutes les possibilités rentables de financement rentable doivent être étudiées. Les gouvernements hôtes ont joué un rôle important dans le financement et l'entretien des installations de l'ONU dans d'autres régions du monde. À New York, qui ne tire des avantages économiques et culturels considérables de la présence de l'ONU, un engagement de principe de la part du Gouvernement hôte d'accorder un prêt sans intérêt contribuerait à rassurer les États Membres sur la façon dont le plan-cadre d'équipement sera financé. La délégation singapourienne approuve la recommandation du CCQAB selon laquelle les règles et règlements financiers applicables de l'ONU, ainsi que les règles et modalités de passation des marchés de conclusion et des contrats doivent être strictement appliquées à tous les stades du projet du plan-cadre. Le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes doivent recevoir les moyens appropriés d'exercer une surveillance efficace sur le plan et l'Assemblée générale doit recevoir des

rapports d'avancement des travaux périodiques et détaillés. La Commission ne doit pas considérer uniquement les incidences financières du plan-cadre, mais doit se souvenir que sa décision retentira sur la santé, la sécurité et le bien-être de ceux qui travaillent à l'ONU.

80. **Mme Santos-Neves** (Brésil) dit que sa délégation partage l'avis du Secrétaire général selon lequel l'Organisation n'a pas d'autre choix que de mettre en oeuvre le plan-cadre d'équipement, une approche corrective au problème n'étant pas viable sur le plan économique. Le coût du Plan est toutefois trop élevé et les États Membres n'ont pas tous les mêmes moyens de prélever des contributions supplémentaires sur leurs budgets nationaux.

81. Dans le monde développé, de nombreux pays hôtes ont fourni des installations à l'ONU et la volonté manifestée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de faire de même pour le Siège de l'Organisation est importante. La délégation brésilienne attend avec intérêt ses vues sur cette question. Néanmoins, il existe des sources complémentaires de financement que le rapport du Secrétaire général aurait dû étudier plus en détail. La délégation brésilienne n'est pas convaincue que seuls les éléments les plus visibles de la rénovation intéresseront les donateurs du secteur privé comme semble l'indiquer le paragraphe 68 du rapport.

82. En ce qui concerne les installations du bâtiment, les salles de conférence doivent être considérées comme des espaces de travail normaux et il faudrait penser à ce que la lumière du jour puisse y pénétrer suffisamment.

83. En ce qui concerne la mesure que doit prendre l'Assemblée générale, les fonds dont le Secrétaire général a recommandé l'approbation devraient être inclus dans les budgets à venir, car l'étude détaillée du projet ne devra être faite que si elle est utile quel que soit le résultat des négociations sur le plan-cadre d'équipement proprement dit. Le projet de base doit être approuvé mais les dépenses effectives de devront être autorisées que s'il existe un consensus sur les dispositions financières concernant la totalité du Plan-cadre. La délégation brésilienne juge aussi prématuré d'approuver toutes les options, entre autres celles qui concernent les systèmes de sécurité supplémentaires et les systèmes parallèles du bâtiment, tant qu'on n'aura

pas précisé que la méthode selon laquelle le plan sera financé.

La séance est levée à 13 h 15.